

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mai 2026

RELATIVE À L'ORGANISATION, À LA GESTION ET AU FINANCEMENT DU SPORT
PROFESSIONNEL - (N° 1560)

Adopté

N° AC261

AMENDEMENT

présenté par
M. Duparay, rapporteur

ARTICLE 11 BIS

À la dernière phrase de l'alinéa unique, substituer à la référence :

« 2 »

la référence :

« L. 132-1-3 du même code ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.